NOTICIA

DEMOCRACIA
Jueves, 17 de junio de 2021

Elections r□gionales et d□partementales, ce qu'il faut savoir

Les prochaines □lections r□gionales et d□partementales auront lieu les dimanches 20 et, en cas de second tour, 27 juin 2021 (dates □ confirmer). Les demandes d?inscription sur les listes □lectorales peuvent □tre effectu□es □ l'H□tel de Ville ou sur www.service-public.fr jusqu?au 14 mai 2021.

Retrouvez la liste des bureaux de vote ici.

Vote par procuration

Si vous □tes absent au moment des □lections, vous pouvez voter par procuration en vous faisant repr□senter par l'□lecteur de votre choix (mandataire) qui votera pour vous, sous r□serve que ce dernier soit □galement inscrit dans la m□me commune (mais pas forc□ment dans le m□me bureau). Trois possibilit□s s'offrent □ vous :

- Le **cerfa 14952*02** disponible sur le site service-public.fr (il peut □tre rempli en ligne avant d?□tre imprim□ ou bien imprim□ puis rempli □ la main)
- Le **cerfa 12668*01** disponible aupr□s des autorit□s habilit□es □ recevoir les procurations (commissariats de police nationale, gendarmeries et tribunaux judiciaires essentiellement)
- La t□l□proc□dure accessible depuis le lien www.maprocuration.gouv.fr

La validation de la procuration par une autorit□ habilit□e (juge, greffe du tribunal judiciaire, officiers et agents de police judiciaire) est obligatoire, sans quoi celle-ci ne sera pas recevable le jour du scrutin. Il est indispensable que le mandant (l?□lecteur qui donne procuration) se pr□sente aupr□s d?une de ces autorit□s pour faire valider la procuration, muni de sa pi□ce d?identit□. L?autorit□ recevant la procuration la transmettra ensuite □ la mairie du lieu de vote pour inscription sur les listes d?□margements.
Derni□re pr□cision, le mandant et le mandataire doivent □tre inscrits sur les listes □lectorales de la m□me commune pour que la procuration soit recevable. En revanche, le bureau de vote peut □tre diff□rent.

O□ s'adresser ?

- □ l'h□tel de police, situ□ face □ l'H□tel de ville.
- 01 30 67 17 70

Quelles sont les pi□ces □ fournir ?

- pi□ce d'identit□ du demandeur
- renseignements d'□tat-civil et adresse de la personne d□sign□e comme mandataire